



Compte-rendu de l'assemblée générale de l'association P'tiwatt du 29 mai 2021

Auteurs : Membres de l'association P'TIWATT

Étaient présents :

- Lamson TRUONG,
- Gaël BRIANCON,
- Guillaume LOISEAU,
- Bruno LEROY,
- Karine CAPILLON,
- François BRIANCON,
- Mme Dominique BOUCHERIE,
- Mr Dominique BOUCHERIE.

Sommaire

Tour de table.....	1
Mise en place d'une adhésion.....	2
Planification et coût des ateliers.....	2

Tour de table

Les membres de l'association P'tiwatt étaient présents le 29 mai 2021 à l'occasion d'une rencontre thématique.

Au cours de l'assemblée générale du 3 octobre 2020, des membres de l'association P'tiwatt ont souhaité mettre en place une adhésion payante. Cette proposition a été débattue à de nombreuses reprises. Les statuts de l'association rédigés en 2015 ne permettaient pas de mettre en place une adhésion.

Mise en place d'une adhésion payante à 5€ par famille

Il a donc été convenu de modifier les statuts afin de pouvoir mettre en place le principe d'une adhésion payante. Le principe d'adhésion permettra d'avoir une connaissance précise des membres de l'association. Les membres adhérents de l'association seront invités à participer

à l'assemblée générale annuelle et disposeront d'un droit de vote. Le montant de l'adhésion est fixé à 5€ pour une famille et pour une durée d'une année. Une personne qui participe à un atelier devra s'acquitter du montant de l'adhésion et du montant de sa participation au stage. Il a été convenu d'expérimenter ce principe et d'ajuster le montant de l'adhésion au cours de la prochaine assemblée générale.

Décisions :

- Le principe d'une adhésion payante est adopté.
- Les statuts seront modifiés.
- Le montant de l'adhésion est fixé à 5€ par famille et pour une durée d'un an.
- Les adhérents seront convoqués en assemblée générale et disposeront d'un droit de vote.
- Le montant de l'adhésion sera révisé au cours de la prochaine assemblée générale.
- Une personne qui participe à un atelier devra s'acquitter du montant de l'adhésion.

Planification et coût des ateliers

Au cours de cette réunion, il a été convenu d'organiser au cours de l'été 2021 :

1. un atelier "photovoltaïque" à prix libre : 10€ recommandé,
2. un atelier "eau chaude solaire thermique" à prix libre : 10€ recommandé,
3. un atelier "découverte des éoliennes auto-construites" à prix libre : 10€ recommandé,
4. un atelier "construction d'un rocket stove" à prix fixe : 15€.

Le montant associé à chaque atelier est destiné à couvrir les frais (assurances, café, consommables, outils ...) et développements de futurs ateliers de l'association. Il a été convenu d'expérimenter ce principe et de revoir, en cas de besoin, le montant des ateliers au cours de la prochaine assemblée générale.

Décisions :

- Un atelier "photovoltaïque" sera organisé à prix libre : 10€ recommandé.
- Un atelier "eau chaude solaire thermique" sera organisé à prix libre : 10€ recommandé.
- Un atelier "découverte des éoliennes auto-construites" sera organisé à prix libre : 10€ recommandé.
- Un atelier "construction d'un rocket stove" sera organisé à prix fixe : 15€.
- Le montant des ateliers sera révisé au cours de la prochaine assemblée générale.



Association P'TIWATT

29 bis rue Saint Léger - 27120 Villégats

Plus de renseignements : Dominique BOUCHERIE

Nous contacter : 07 69 07 49 85

Mail : ptiwatt@mailoo.org - Blog : <http://ptiwatt.kyna.eu>

Association enregistrée sous le n° W273003956